

Commission des champs de bataille nationaux

États financiers

31 mars 2024

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2024 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la **Commission des champs de bataille nationaux (la Commission)**. Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport sur les résultats ministériels de la Commission concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La Commission fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor.

Le cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., l'auditeur indépendant, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la Commission sans donner d'opinion des auditeurs au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la Commission en matière de rapports financiers.

La version originale a été signée par :
Annie Talbot
Secrétaire-Directrice générale

La version originale a été signée par :
James Haberlin
Directeur principal des finances

Québec, Canada
Le 14 juin 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

À la ministre du Patrimoine canadien

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Commission des champs de bataille nationaux** (la «Commission»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et l'état de la variation de la dette nette ministérielle pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Québec, Canada
Le 14 juin 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A133737

Commission des champs de bataille nationaux

État de la situation financière

Au 31 mars

(en dollars)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	1 786 398 \$	720 419 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	334 005	361 792
Créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	286 092	11 867
Avantages sociaux futurs (note 10)	25 513	31 182
Passif éventuel (note 11)	70 000	-
Passif environnemental (note 12)	999 921	-
Total des passifs nets	<u>3 501 929</u>	<u>1 125 260</u>
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	1 636 658	210 530
Débiteurs (note 6)	435 832	521 756
Total des actifs financiers nets	<u>2 072 490</u>	<u>732 286</u>
Dette nette ministérielle	<u>1 429 439</u>	<u>392 974</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	12 856 236	13 142 276
Total des actifs non financiers	<u>12 856 236</u>	<u>13 142 276</u>
Situation financière nette ministérielle	<u>11 426 797</u> \$	<u>12 749 302</u> \$

Obligations contractuelles (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

La version originale a été signée par :
Annie Talbot, Secrétaire-Directrice générale

La version originale a été signée par :
Jean Robert, Président

Québec, Canada
Le 14 juin 2024

Commission des champs de bataille nationaux

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle

Exercice clos le 31 mars

(en dollars)

	<u>2024</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	
	Résultats prévus (non audités)			
Charges (note 9)				
Conservation	10 860 000	\$ 10 190 326	\$ 2 979 469	\$
Promotion du patrimoine	2 780 000	2 784 690	1 885 534	
Services internes	7 347 288	8 951 896	10 778 358	
Total des charges	<u>20 987 288</u>	<u>21 926 912</u>	<u>15 643 361</u>	
Revenus (note 13)				
Stationnements	1 300 000	1 233 496	1 357 175	
Activités pédagogiques, culturelles et patrimoniales	750 000	804 718	692 606	
Loyers	40 000	50 297	68 876	
Autres revenus	200 000	553 458	316 866	
Total des revenus	<u>2 290 000</u>	<u>2 641 969</u>	<u>2 435 523</u>	
Coût de fonctionnement	<u>18 697 288</u>	<u>19 284 943</u>	<u>13 207 838</u>	
Excédent des revenus sur les charges de fiducie (note 8)	<u>(90 000)</u>	<u>(34 766)</u>	<u>(28 758)</u>	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	<u>18 607 288</u>	<u>19 250 177</u>	<u>13 179 080</u>	
Financement du gouvernement et transfert				
Encaisse nette fournie par le gouvernement		16 070 344	12 133 283	
Augmentation (diminution) des montants à recevoir du Trésor		1 426 128	(697 266)	
Services communs fournis gratuitement par un ministère (note 15)		431 200	348 347	
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et le transfert		<u>1 322 505</u>	<u>1 394 716</u>	
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		<u>12 749 302</u>	<u>14 144 018</u>	
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		<u>11 426 797</u>	<u>\$ 12 749 302</u>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des champs de bataille nationaux

État de la variation de la dette nette ministérielle

Exercice clos le 31 mars

(en dollars)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et le transfert	<u>1 322 505</u>	<u>\$ 1 394 716</u>
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	807 168	1 054 090
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>(1 093 208)</u>	<u>(2 251 981)</u>
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	<u>(286 040)</u>	<u>(1 197 891)</u>
Variation due aux dépôts sur immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(183 922)</u>
Augmentation nette de la dette nette ministérielle	1 036 465	12 903
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	<u>392 974</u>	<u>380 071</u>
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	<u><u>1 429 439</u></u>	<u><u>\$ 392 974</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des champs de bataille nationaux

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

(en dollars)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	19 250 177	\$ 13 179 080
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 093 208)	(2 251 981)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 12)	(431 200)	(348 347)
Variations de l'état de la situation financière		
(Diminution) augmentation des débiteurs	(85 924)	73 736
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(1 213 404)	324 487
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	(274 225)	510 829
Augmentation (diminution) des indemnités de vacances et congés compensatoires	27 787	(38 631)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	5 669	10 728
Diminution (augmentation) du passif éventuel	(70 000)	15 000
Augmentation du passif environnemental	(999 921)	-
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	<u>15 115 751</u>	<u>11 474 901</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	954 593	842 304
Diminution des dépôts sur immobilisations corporelles	-	(183 922)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>954 593</u>	<u>658 382</u>
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u><u>16 070 344</u></u>	<u><u>\$ 12 133 283</u></u>
Informations supplémentaires :		
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les créditeurs et charges à payer	64 361	211 786

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec.

Le territoire du parc des Champs-de-Bataille administré par la Commission comprend :

Les Plaines d'Abraham, site de bataille de 1759 opposant Wolfe et Montcalm;

Le Parc des Braves, témoin de la bataille de Sainte-Foy en 1760;

La Terrasse Pierre-Dugua-de-Mons à l'est de la Citadelle de Québec surplombant le Cap-aux-Diamants;

Le Musée des plaines d'Abraham sis sur l'avenue Wilfrid-Laurier;

La maison Louis S. St-Laurent sise au 201-203 Grande-Allée Est à Québec;

Les voies de circulation limitrophes, deux tours Martello sur le site même et une tour dans la Ville de Québec.

2. Changement de méthode comptable

Le 1^{er} avril 2023, l'Organisme a adopté le nouveau chapitre SP 3400, Revenus, publié par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux revenus, en faisant la distinction entre les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation de ceux issus des opérations sans obligations de prestation. En vertu du chapitre SP 3400, les revenus tirés d'opérations avec obligations de prestation sont constatés lorsque ou à mesure que l'entité remplit l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis; les revenus tirés d'une opération sans obligations de prestation sont constatés lorsque l'entité a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'elle relève une opération passée ou un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

En conformité avec les dispositions transitoires, la Commission a adopté le nouveau chapitre SP 3400 prospectivement. L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de la Commission.

3. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires – La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 4 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au *Plan ministériel 2022-2023*. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le *Plan ministériel 2022-2023*.

Le risque de liquidité est le risque que la Commission éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, l'entité se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.

Chaque année, la Commission présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. La Commission procède ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports, pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Conformément à l'article 32 (1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la politique de gestion du risque de liquidité de la Commission stipule ce qui suit : « Il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation. »

L'exposition au risque de l'entité, et ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.

(d) Revenus - Les revenus sont constitués de revenus provenant de sources non fiscales. Ils comprennent les transactions avec contrepartie où des biens ou des services sont fournis en contrepartie d'une obligation de prestation, et les transactions sans contrepartie où il n'existe pas d'obligation de performance pour la fourniture d'un bien ou d'un service.

Pour les opérations qui comportent des obligations de prestation, les revenus sont constatés lorsque ou à mesure que les obligations de prestation sont remplies par la fourniture des biens ou services promis au payeur. Les biens ou services promis qui sont distincts sont traités séparément. Seule la portion du prix de transaction attribuée aux obligations de prestation qui sont remplies est constatée à titre de revenu.

Pour les opérations sans contrepartie, les revenus sont constatés lorsque la Commission a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

Ces transactions peuvent être récurrentes ou non récurrentes par nature. Les transactions récurrentes sont considérées comme des activités continues et routinières qui font partie du cours normal des opérations et peuvent être utilisées pour indiquer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à nouveau gagnées au cours des années à venir. Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés. Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'événement qui a donné lieu aux revenus.

(e) Charges – Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charge au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi. Les services fournis gratuitement par un autre ministère pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif dans la période où ces services sont rendus.

(f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au Régime sont passées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du Régime. La responsabilité de la Commission relative au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répandant du Régime.

(ii) Indemnités d'accident de travail : La Commission comptabilise, en valeur actualisée, le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est comptabilisé selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service et de la probabilité de départ. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Ces avantages constituent pour la Commission la seule obligation de cette nature dont le règlement entraîne des paiements au cours des prochains exercices.

(g) Passifs éventuels - Les passifs éventuels sont des obligations éventuelles qui peuvent devenir réelles selon la réalisation ou non d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où il est probable qu'un événement futur confirmera qu'un passif a été engagé à la date des états financiers et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

(h) Passifs environnementaux

Un passif environnemental pour l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits : il existe une norme environnementale, la contamination dépasse la norme environnementale, la Commission est directement responsable ou accepte la responsabilité, on prévoit renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif rend compte de la meilleure estimation de la Commission concernant le montant nécessaire pour assainir les sites afin que ces derniers respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Lorsque les flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures et sont estimables et prévisibles, il faut utiliser la technique de la valeur actualisée. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement et est associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever l'assainissement. Le passif environnemental comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés. S'il est impossible de déterminer la probabilité de la responsabilité du gouvernement, un passif éventuel est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(i) Débiteurs - Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain. Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Commission n'est pas exposée à un risque de crédit important. L'exposition maximale de l'entité au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances.

(j) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Bâtiments	15 à 35 ans
Travaux et infrastructure	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Véhicules	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans

Les immobilisations corporelles en construction ne sont amorties qu'à partir de leur mise en service.

(k) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ, et des accidents de travail, le passif éventuel, le passif environnemental et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Les passifs environnementaux sont sujets à une incertitude relative à la mesure, telle que mentionnée à la note 12 en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités d'assainissement des sites contaminés, de l'utilisation d'une valeur actualisée des coûts estimés futurs et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, l'échéancier des dépenses, la technologie utilisée de la révision des normes environnementales ou de changements de réglementation pourraient entraîner des changements considérables aux passifs environnementaux comptabilisés.

(l) Opérations entre apparentés - Les opérations entre apparentés, autres que les opérations entre entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les opérations interentités sont des opérations effectuées entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et mesurées à la valeur comptable, sauf pour ceux qui suivent :

i) Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.

ii) Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable. D'autres opérations entre apparentés, autres que les opérations entre entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

4. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	<u>19 250 177</u>	<u>\$ 13 179 080</u>
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 093 208)	(2 251 981)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(431 200)	(348 347)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	27 787	(38 631)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(5 669)	10 728
Diminution (augmentation) du passif éventuel	(70 000)	15 000
Augmentation du passif environnemental	(999 921)	-
Charges relatives au compte en fiducie de la Commission	(22 515)	(860)
Revenus non fiscaux	2 617 969	2 395 340
Revenus relatifs au compte en fiducie de la Commission	<u>57 281</u>	<u>29 618</u>
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	<u>91 862</u>	<u>(189 133)</u>
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Diminution des dépôts sur immobilisations corporelles	-	(183 922)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>807 168</u>	<u>1 054 090</u>
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations:	<u>807 168</u>	<u>870 168</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>20 149 207</u></u>	<u><u>\$ 13 860 115</u></u>

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

(b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2024</u>		<u>2023</u>
			(en dollars)
Autorisations fournies:			
Patrimoine canadien:			
Dépenses d'opérations et de capital	18 462 349	\$	13 405 437 \$
Autorisations parlementaires non utilisées	<u>(1 608 066)</u>		<u>(2 565 186)</u>
	16 854 283		10 840 251
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	676 955		624 524
Charges correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 29.1(1) de la LGFP	<u>2 617 969</u>		<u>2 395 340</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>20 149 207</u>	\$	<u>13 860 115</u> \$

5. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des créditeurs et des charges à payer de la Commission:

	<u>2024</u>		<u>2023</u>
			(en dollars)
Créditeurs courants	1 122 437	\$	299 226 \$
Salaires courus	637 455		386 665
Taxes de vente du Québec perçues	<u>26 506</u>		<u>34 528</u>
Total des créditeurs et des charges à payer	<u>1 786 398</u>	\$	<u>720 419</u> \$

6. Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs de la Commission:

	<u>2024</u>		<u>2023</u>
			(en dollars)
Débiteurs - parties externes (revenus non fiscaux)	127 874	\$	92 018 \$
Débiteurs - paiements en sus à être recouverts	67 718		76 551
Débiteurs - parties externes (taxes de vente du Québec)	132 177		65 192
Débiteurs - autres ministères et organismes	<u>107 063</u>		<u>287 995</u>
Total des débiteurs	<u>435 832</u>	\$	<u>521 756</u> \$

Le Commission n'a aucune provision pour créances douteuses sur les débiteurs de toutes provenances.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

7. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2024	2023
Terrain	724 710 \$	— \$	— \$	724 710 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	724 710 \$	724 710 \$
Bâtiments	10 165 315	298 591	—	10 463 906	7 614 229	233 283	—	7 847 512	2 616 394	2 551 086
Travaux et infrastructure	14 559 713	—	—	14 559 713	6 638 188	536 989	—	7 175 177	7 384 536	7 921 525
Matériel et outillage	1 197 474	23 445	—	1 220 919	636 179	70 667	—	706 846	514 073	561 295
Véhicules	1 892 219	272 513	171 515	1 993 217	861 057	209 508	171 515	899 050	1 094 167	1 031 162
Matériel informatique	791 861	212 619	—	1 004 480	439 363	42 761	—	482 124	522 356	352 498
Logiciels informatiques	127 996	—	—	127 996	127 996	—	—	127 996	—	—
Total	29 459 288 \$	807 168 \$	171 515 \$	30 095 187 \$	16 317 012 \$	1 093 208 \$	171 515 \$	17 238 705 \$	12 856 236 \$	13 142 276 \$

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2023	2022
Terrain	724 710 \$	— \$	— \$	724 710 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	724 710 \$	724 710 \$
Bâtiments	11 338 212	—	1 172 897	10 165 315	7 973 913	813 213	1 172 897	7 614 229	2 551 086	3 364 299
Travaux et infrastructure	17 691 796	—	3 132 083	14 559 713	8 702 919	1 067 352	3 132 083	6 638 188	7 921 525	8 988 877
Matériel et outillage	1 912 003		714 529	1 197 474	1 201 894	148 814	714 529	636 179	561 295	710 109
Véhicules	1 259 488	984 983	352 252	1 892 219	1 175 773	37 536	352 252	861 057	1 031 162	83 715
Matériel informatique	797 584	69 107	74 830	791 861	329 127	185 066	74 830	439 363	352 498	468 457
Logiciels informatiques	238 923	—	110 927	127 996	238 923	—	110 927	127 996	—	—
Total	33 962 716 \$	1 054 090 \$	5 557 518 \$	29 459 288 \$	19 622 549 \$	2 251 981 \$	5 557 518 \$	16 317 012 \$	13 142 276 \$	14 340 167 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 s'élève à 1 093 208 \$ (2 251 981 \$ en 2023).

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles qui ne font pas l'objet d'amortissement parce qu'elles sont en cours de construction est nulle au 31 mars 2024 et 2023.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

Collections et sites archéologiques

La gestion des collections et des sites archéologiques occupe une place importante dans le mandat de la Commission des champs de bataille nationaux qui consiste à préserver et à conserver le parc des Champs-de-Bataille pour les générations futures et à le mettre en valeur afin que la population bénéficie de ses richesses. Même s'ils ne sont pas capitalisés au même titre que d'autres biens, les collections et les sites archéologiques ont une valeur patrimoniale et culturelle inestimable.

(a) Collections - La CCBN gère des collections d'objets archéologiques et historiques. La collection d'objets archéologiques renferme un éventail d'artefacts qui témoignent des modes de vie très variés des personnes qui ont occupé le territoire du parc des Champs-de-Bataille à un moment ou un autre, du 17^e au 20^e siècle. Ces artefacts nous en apprennent sur les mœurs et coutumes de ces individus ainsi que sur leurs activités, tant domestiques qu'industrielles.

La collection d'objets historiques, quant à elle, est composée en majorité d'objets du 19^e et du 20^e siècle et comprend, entre autres, des aquarelles et des costumes. De plus, la Commission possède une collection de reproductions comprenant des costumes d'époque, des outils et des meubles fabriqués à partir d'originaux ou de données historiques.

(b) Sites archéologiques - Un site archéologique englobe les vestiges en surface ou enfouis d'une activité humaine. Quatre principaux sites archéologiques ont fait l'objet de fouilles sur le parc des Champs-de-Bataille, soit le parc des Braves, le blockhaus de la redoute avancée de la citadelle temporaire, la tour Martello 2 et les Cove Fields. Ces sites ont été occupés à différentes époques par des personnes de conditions diverses.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

8. Compte en fiducie

Dès la création de la Commission, un compte en fiducie a été établi pour recevoir les fonds d'individus, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres dans le but d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec. Depuis septembre 1984, le compte en fiducie est régi conformément aux dispositions de l'article 9.1 de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, lequel prévoit son utilisation aux fins pour lesquelles les sommes reçues ont été mises à la disposition de la Commission. Les produits et les charges sont inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de la Commission et se détaillent comme suit :

	<u>2024</u>		<u>2023</u>
		(en dollars)	
Charges			
Amortissement des immobilisations corporelles	3 048	\$	3 048
Services professionnels	<u>22 515</u>		<u>860</u>
Total des charges	<u>25 563</u>		<u>3 908</u>
Revenus			
Intérêts	43 771		11 618
Dons et autres revenus	<u>13 510</u>		<u>18 000</u>
Total des revenus	<u>57 281</u>		<u>29 618</u>
Ajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :			
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>3 048</u>		<u>3 048</u>
Excédent des revenus sur les charges de fiducie	<u>(34 766)</u>		<u>(28 758)</u>
Solde au début de l'exercice	<u>1 493 355</u>		<u>1 464 597</u>
Solde de fin de l'exercice, déposé au receveur général du Canada	<u><u>1 528 121</u></u>	\$	<u><u>1 493 355</u></u>

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût de 211 570 \$ aux 31 mars 2024 et 2023 et sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative de 5 à 20 ans. Leur amortissement cumulé est de 174 994 \$ au 31 mars 2024 (171 946 \$ au 31 mars 2023), pour une valeur nette de 36 576 \$ au 31 mars 2024 (39 624 \$ au 31 mars 2023).

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

9. Information sur les charges de fonctionnement

Les activités de programme de la Commission sont regroupées en trois responsabilités liées à son mandat.

La **conservation** regroupe les services suivants :

Les opérations et le développement durable, dont l'horticulture et l'arboriculture, qui voient à l'entretien du site et au maintien des actifs (incluant ses bâtiments et ses infrastructures), à en atténuer l'usure et la détérioration ainsi qu'à retarder ou à prévenir les dommages sur le site;

Les archives et collections qui s'assurent de la préservation de documents et objets relatifs à l'histoire de la Commission;

Le service de sûreté qui voit au respect des règlements concernant la paix et le bon ordre ainsi que ceux relatifs à la circulation et au stationnement, à la sécurité des usagers du site ainsi qu'à la surveillance des lieux et des propriétés de la Commission.

La **promotion du patrimoine** regroupe les services suivants :

Les services muséaux, via le Musée des plaines d'Abraham, qui offrent l'accueil des visiteurs et usagers du parc, la diffusion d'information et les activités d'animation pédagogiques, culturelles et patrimoniales pour le grand public et les clientèles scolaires et touristiques;

Les services de marketing qui développent les expériences client, les programmations saisonnières offertes au grand public, telle que celle offerte au kiosque Edwin-Bélanger l'été, et qui est responsable du marketing et des communications publiques (dont les réseaux sociaux) de la Commission.

Les **services internes** qui regroupent la direction générale (dont les affaires institutionnelles et les ressources humaines), les communications ainsi que les services financiers (dont l'approvisionnement, les technologies de l'information et les stationnements).

Détail des charges de fonctionnement

	2024	2023
	(en dollars)	
Salaires et avantages sociaux	6 534 053	\$ 5 850 781 \$
Paieement en remplacement d'impôts fonciers	2 696 784	2 832 398
Services professionnels	4 182 111	2 278 077
Amortissement des immobilisations corporelles	1 093 208	2 251 981
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 385 176	828 473
Entretien et réparation	4 322 501	692 161
Information	672 651	456 428
Transport et communication	202 712	156 649
Location	145 674	154 800
Matériel et outillage	608 013	133 910
Autres taxes et paiements	84 029	7 703
Total des charges	21 923 912	\$ 15 643 361 \$

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

10. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au régime, qui est parrainé et administré par le gouvernement. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées dans les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du Régime de retraite de la fonction publique (le Régime). En raison des modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le Régime depuis le 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant de la charge s'élève à 400 825 \$ en 2024 (408 002 \$ en 2023). Pour les membres du groupe 1, la charge correspond à environ 1,02 fois (1,02 fois en 2023) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2023) les cotisations des employés. La responsabilité de la Commission relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

b) Indemnités d'accident de travail

Pour les indemnités d'accident de travail, la Commission a reconnu une obligation de 25 513 \$ au 31 mars 2024 (31 182 \$ au 31 mars 2023). Pour calculer ce passif, la Commission utilise un taux d'actualisation déterminé en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada et l'âge de 65 ans comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité. Au 31 mars 2024, la Commission utilisait un taux de croissance de la rémunération de 2,00 % et un taux d'actualisation de 3,54 % comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité.

	<u>2024</u>		<u>2023</u>
	(en dollars)		
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	31 182	\$	41 910 \$
Charge pour l'exercice	2 834		(2 302)
Prestations versées pendant l'exercice	(8 503)		(8 426)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	25 513	\$	31 182 \$

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

11. Passif éventuel

Des réclamations ont été faites auprès de la Commission dans le cours normal des activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé. La Commission a enregistré une provision pour les réclamations pour lesquelles des paiements futurs sont probables et une estimation raisonnable des pertes peut être effectuée.

12. Passif environnemental

« L'approche fédérale en matière de lieux contaminés » du gouvernement établit un cadre de gestion des sites contaminés en utilisant une approche fondée sur les risques. Selon cette démarche, le gouvernement a dressé l'inventaire des sites contaminés identifiés qui sont situés sur les terres fédérales ce qui permet de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière cohérente. Cette démarche systématique aide à repérer les sites à haut risque afin d'affecter des ressources limitées aux sites qui présentent le risque le plus élevé pour la santé humaine et pour l'environnement.

La Commission a relevé un site (aucun en 2023) pour lequel des mesures sont requises et un passif de 999 921 \$ au 31 mars 2024 (aucun en 2023) a été comptabilisé. Cette estimation du passif a été déterminée selon l'évaluation du site par des experts environnementaux et les coûts totaux estimatifs, actualisé au taux de 4,1 % et en considérant un taux d'inflation de 2,0%.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs de ce passif par nature et par source, les recouvrements connexes attendus et les dépenses futures totales non actualisées en date du 31 mars 2024.

Nature et source

	2024				2023			
	Nombre total de sites	Nombre total de sites ayant un passif	Passif estimé	Dépenses totales estimées (non actualisées)	Nombre total de sites	Nombre total de sites ayant un passif	Passif estimé	Dépenses totales estimées (non actualisées)
Bureaux/sites commerciaux ou industriels (1)	1	1	999 921 \$	1 041 176 \$	-	-	- \$	- \$

(1) Contamination associée à l'exploitation d'installations de bureaux / commerciales / industrielles où des activités telles que le transport et le stockage de carburant, les sites d'élimination des déchets et l'utilisation de peinture contenant des métaux ont donné lieu à une contamination antérieure ou accidentelle, par exemple des métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, etc. Les sites ont souvent plus d'une source de contamination.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

13. Revenus

La Commission dispose des principaux types de revenus suivants : les droits réglementaires et les revenus divers. Les droits réglementaires sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus. Les revenus divers comprennent la location et l'utilisation de biens publics, la vente de biens, ainsi que d'autres frais et charges. Ils sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation sont satisfaites. Voici la ventilation des revenus :

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
				(en dollars)
Droits réglementaires (opérations avec contrepartie)	2 695	\$	3 880	\$
Revenus divers				
Location et utilisation de biens publics (opérations avec contrepartie)	2 061 078		1 906 762	
Services de nature non réglementaires (opérations avec contrepartie)	357 612		298 335	
Vente de biens (opérations avec contrepartie)	30 160		25 068	
Autres frais et charges (opérations avec contrepartie)	166 424		161 295	
Autres frais et charges (opérations sans contrepartie)	24 000		40 183	
	<u>2 639 274</u>		<u>2 431 643</u>	
Total des revenus	<u>2 641 969</u>	\$	<u>2 435 523</u>	\$

Des revenus non récurrents totaux de 54 925 \$ (56 509\$ en 2023) ont été encourus en lien avec des gains sur la vente d'actifs.

14. Obligations contractuelles

Étant donné leur nature, les activités de la Commission peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. Les obligations contractuelles comprennent, entre autres, les contrats d'entretien de pelouse et d'arboriculture, des campagnes publicitaires pour les activités estivales et des contrats de services d'entretien de l'équipement. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028 et exercices ultérieurs</u>	<u>Total</u>
Total des obligations contractuelles	<u>796 883</u>	<u>\$ 374 360</u>	<u>\$ 312 607</u>	<u>\$ 248 836</u>	<u>\$ 256 122</u>	<u>\$ 1 988 808</u>

15. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services communs d'un ministère, comme il est indiqué ci-dessous.

Commission des champs de bataille nationaux

Notes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2024

Services communs fournis gratuitement par un ministère

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services d'une organisation de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ce service gratuit a été constaté comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	(en dollars)	
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	<u>431 200</u>	<u>\$ 348 347</u>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie et d'émission des paiements offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

16. Opérations non monétaires

La Commission a accordé des droits d'exclusivité et de visibilité à certains de ses commanditaires principalement en échange de publicité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées. Le montant de ces opérations non monétaires a été enregistré à la fois dans les revenus et dans les charges. Ces opérations non monétaires ont été évaluées à 24 000 \$ en 2023-2024 (40 183 \$ en 2022-2023), ce qui représente la valeur attribuée aux biens et services reçus.